



CGT HAUTS DE SEINE HABITAT



Le 22 Mai 2015

## **Lettre Ouverte à Mr Dupuis (Président de Hauts de Seine Habitat)**

### **Copie à Monsieur Vanoverschelde (Directeur Général)**

**RE : ABROGATION DU DECRET DU 9 MAI 2012 /**

**NE TOUCHEZ PAS AU LOGEMENT ET AUX DROITS DES GARDIENS**

Nous revenons vers vous suite à notre courrier du 30 avril dernier. Nous vous informons avoir pris connaissance du communiqué de presse rédigé par les 4 ministres, dont celui de la fonction publique, qui confirme bien que le décret du 9 mai 2012 s'applique par parité, aux agents territoriaux et donc aux offices HLM. Néanmoins, la réponse du gouvernement est insatisfaisante.

L'application au 1<sup>er</sup> septembre de ce décret concerne plusieurs milliers de gardiens d'immeubles fonctionnaires et pourrait s'étendre aux autres gardiens sous statut privé, ce qui remet en cause les conditions d'exercice de leur mission. Remettre en cause le logement de fonction des gardiens et la prise en charge des fluides revient à retirer un des derniers maillons de la chaîne de solidarité qu'ils représentent dans de nombreux quartiers. C'est se priver d'acteurs de la cohésion sociale dans les résidences où ils interviennent et partagent la vie des locataires.

**Le rassemblement du 5 mai dernier, à l'appel de la CGT** a mobilisé plusieurs centaines de gardiens venus de toute l'Île de France et cela a permis d'éclairer les 4 ministres que les gardiens d'immeuble jouent un rôle fondamental dans la cohésion sociale .

Les gardiens méritent davantage de reconnaissance par rapport à leurs métiers et leur disponibilité.

À Hauts de Seine Habitat, les gardiens qui sont disponibles tous les jours, 24 H sur 24, qui répondent à un besoin aigu de présence et de service public dans des secteurs souvent complexes à gérer, ne payent pas leurs consommation d'eau, ni le chauffage.

La gratuité est indissociable du logement d'astreinte.

**Elle est liée aux contraintes des missions.**

Supprimer la gratuité, c'est une incitation à pousser les fonctionnaires à opter pour le statut privé ou partir ailleurs ! Pour le moment cela concerne les gardiens fonctionnaires qui bénéficient d'un logement de fonction, mais ne soyons pas dupes, cela ne tardera pas à concerner également les gardiens sous statut privé.

C'est pourquoi, Monsieur Le Président, nous vous adressons à vous :

**Abrogation pure et simple de ce décret honteux du 9 mai 2012 !**

**Aucune application de quelque mesure que ce soit à HAUTS DE SEINE HABITAT OPH !**

**NON A L'INDEMNITE COMPENSATRICE ! MAINTIEN DE LA GRATUITE !**

***Pour faire valoir nos droits, la CGT dépose un préavis de grève pour le 2 juin (après-midi) et appelle les gardiens, ainsi que tous leurs collègues à se regrouper :***

***A partir de 13 heures, Place des Invalides à Paris (Métro Invalides, Sortie Rue de l'Université), devant le Ministère de la Fonction Publique.***

***De tous les offices pour montrer notre détermination collective : devant le ministère pour l'abrogation du décret.***

***Dans notre office, en direction de notre employeur pour affirmer nos revendications, exiger le respect de nos droits acquis !***

Nous espérons avoir votre soutien et souhaitons que vous puissiez recevoir une délégation des membres du bureau CGT et de quelques gardiens dès que possible.

Dans l'attente de vous lire,

Recevez nos salutations.

Les membres du bureau CGT

Madame Tronina

Secrétaire Général CGT Hauts de Seine

---

Contact – CGT HAUTS DE SEINE HABITAT – [tronina.live@live.fr](mailto:tronina.live@live.fr) - Tel 0624787914